



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Allocation aux vieux travailleurs salariés

Question écrite n° 37340

#### Texte de la question

M Georges Sarre attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur les difficultés rencontrées au moment de leur retraite par les personnes n'ayant jamais cotisé pour percevoir l'allocation aux vieux travailleurs qui leur est due. Cette prestation de base est servie par la Caisse des dépôts et consignations de Bordeaux. Or l'instruction des dossiers prendrait des mois, voire plus d'une année comme c'est le cas actuellement pour deux personnes de Paris (11e), Mmes H et C, qui doivent se contenter dans l'intervalle, de modestes secours du bureau d'aide sociale. La raison invoquée serait la nécessité de procéder à une enquête auprès de toutes les caisses afin de s'assurer qu'aucune cotisation n'a été versée. Compte tenu des moyens informatiques modernes, de tels délais sont incompréhensibles. C'est pourquoi il lui demande quelles dispositions il compte prendre dès maintenant pour remédier à cette situation très préjudiciable pour les intéressés.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Sarre Georges](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37340

**Rubrique :** Retraites: generalites

**Ministère interrogé :** affaires sociales et emploi

**Ministère attributaire :** affaires sociales et emploi

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 février 1988, page 839